

## Acquisition d'un terrain chemin de Valentin à M. et Mme LOUVET Bernard

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : Une partie de la propriété de M. LOUVET, sise 56 chemin de Valentin, est frappée d'alignement en vue de l'élargissement du chemin de Valentin. Cadastree section OT 209, la parcelle concernée est classée en zone NB du POS secteur Nord.

Conformément à la prescription mentionnée dans le permis de construire délivré le 11/08/04 à M. LOUVET, ce dernier cède gratuitement à la Ville de Besançon une parcelle de terrain d'une contenance de 18 m<sup>2</sup>.

Les travaux d'élargissement seront pris en charge par la Ville de Besançon et une indemnité de 3 289,75 € sera versée à M. LOUVET pour perte de mur.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense de 3 289,75 € sera imputée au chapitre 90.824.2112.00501.30100.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer en faveur de cette acquisition aux conditions définies ci-dessus,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur cette acquisition..

*Récépissé préfectoral du 6 décembre 2004.*